



Note d'informations n° 6

AIDE A LA REDACTION DES DOSSIERS « CNDS »



SOYEZ ATTENTIFS LORS DE LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER

- ➔ Pas de subvention allouée en 2010 pour toute demande inférieure à 600 €
- ➔ Vérifiez votre numéro SIRET (qui est OBLIGATOIRE) son absence entraînant le rejet du dossier. Vous pouvez l'obtenir de deux façons :
 - Soit en adressant un courrier à la Direction Régionale de l'INSEE (voir modèle de courrier sur <http://www.bourgogne.jeunesse-sports.gouv.fr/>)
 - Soit en vous rendant sur l'adresse internet <http://avis-situation-sirene-insee.fr> puis en entrant le n° SIREN, cochez « tous les établissements de l'entreprise », cliquez sur « valider ». Il suffit ensuite de cliquer sur l'établissement ACTIF concerné.

Joindre OBLIGATOIREMENT au dossier :

- **le dossier dûment rempli** (budget rempli, présence du numéro SIRET, signature du représentant légal)
- **le Relevé d'Identité Bancaire (RIB) ou Postal (RIP)** nécessaire au versement de la subvention ;
- **le compte rendu d'activité et le bilan financier de l'exercice précédent** adoptés et signés lors de la dernière AG ;
- **Les comptes rendus techniques et financiers** justifiant l'utilisation des subventions accordées en 2009 (s'ils n'ont pas déjà été transmis). **Ces éléments doivent être accompagnés des factures, justificatifs** d'état de frais de déplacement et/ou de salaires. Vous pourrez, si vous le souhaitez, y annexer les éléments qui vous paraîtront pertinents pour présenter l'opération (articles de presse...)
- **Les attestations** : une attention particulière devra être portée sur l'attestation 4.2 relative aux aides publiques supérieures à 200 000€ sur les trois derniers exercices. Cette attestation doit être transmise par chaque association ne répondant pas à ce critère de versement.

Les dossiers doivent être établis en **DEUX EXEMPLAIRES**. **Vous devrez adresser avant le 24 Mars 2010** :


- 1 exemplaire au Comité Départemental de Basket-Ball
- 1 exemplaire à la Direction de la Cohésion Sociale – Cité Dampierre – 6 Rue Chancelier de l’Hospital – CS 15381 - 21053 Dijon Cédex

RAPPELS DES ACTIONS ELIGIBLES :

<p>Aide directe à l'activité sportive : accompagner les nvx adhérents achat de matériel sport/informatique école de sport stage sportif de perfectionnement organisation de compétitions</p> <p>Activités péri et extra scolaires : hors accompagnement éducatif</p> <p>Développement des sports de nature : valorisation des lieux de pratiques encadrement de la pratique</p> <p>Développement durable : sensibilisation et formation adapter les activités régulières</p>	<p>Santé et éthique : préservation de la santé par le sport lutte contre violence et incivilités lutte ctr harcelemt et violence sexuelle prévention dopage acquisition de défibrillateur formation au secourisme promotion des valeurs et du fair play</p> <p>Promotion du sport : sport en famille événements sportifs (mini inter région)</p> <p>Aide à l'accès au club : incitation à la venue dans le club compensation aux réductions coupons sport ou équivalent</p>	<p>Accès sport de haut niveau : actions de détection sections sportives</p> <p>Pratiques féminines et responsabilités : incitation à la pratique formation des dirigeantes création nouvelle activité</p> <p>Formation : administrative (compta, droit) juges, arbitres entraîneurs</p> <p>Uniquement pour les CD : Déplacements des sélections</p>
--	--	--

3 actions au maximum

Une seule action bien motivée pour laquelle vous aurez tous les justificatifs est préférable à plusieurs actions mal définies

 Attention cependant au montant demandé dont il est rappelé qu'il ne peut être inférieur à 600 €

Le Président
Jacky Vernoud

La Secrétaire Générale
Nelly Blot